

Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

7 juin 2022

Élection provinciale partielle dans Thompson Le scrutin a lieu aujourd'hui

Le scrutin pour l'élection partielle provinciale dans la circonscription de Thompson a lieu aujourd'hui. Les bureaux de scrutin sont ouverts de 8 h à 20 h.

Pour être admissibles à voter, les personnes doivent :

- être citoyens canadiens;
- avoir au moins 18 ans le jour du scrutin;
- être domiciliés au Manitoba depuis au moins six mois immédiatement avant le jour du scrutin;
- résider dans la circonscription électorale de Thompson.

Pour pouvoir voter, tous les électeurs doivent présenter une pièce d'identité, soit une pièce avec photo délivrée par le gouvernement (comme un permis de conduire) ou deux autres documents avec leur nom. La carte d'information de l'électeur peut être utilisée comme l'une des deux pièces d'identité. Une liste complète des pièces d'identité acceptables peut être trouvée à www.electionsmanitoba.ca/fr/Voting/IDRequirements

Afin de trouver où voter, les électeurs admissibles devraient vérifier leur carte d'information de l'électeur, visiter le site www.electionsmb.ca ou communiquer avec le bureau du directeur du scrutin de Thompson au numéro 431-451-1110 ou à l'adresse ROThompson@elections.mb.ca.

De nombreuses options d'accessibilité sont disponibles dans les bureaux de scrutin, notamment des listes de candidats en braille et en gros caractères, des gabarits de bulletin de vote en braille, des règles grossissantes et le vote de trottoir. Les électeurs peuvent également être accompagnés d'une personne pour les aider à voter ou demander l'aide d'un scrutateur. L'utilisation d'appareils d'assistance, y compris les applications pour téléphone intelligent, est également autorisée.

Les résultats non officiels seront affichés sur le site Web d'Elections Manitoba dès qu'ils seront disponibles après la fermeture des bureaux de scrutin. Les résultats officiels vérifiés par le directeur du scrutin seront annoncés le mardi 14 juin au bureau du directeur du scrutin de Thompson et affichés en ligne.

-30-

Élections Manitoba est le bureau indépendant de l'Assemblée législative responsable de l'administration des élections générales provinciales et des élections partielles.

Pour les demandes des médias, veuillez communiquer avec :

Alison Mitchell, directrice des communications et des renseignements au public

Tél. : 204 945-7379 | Sans frais : 1-866-628-6837 | Courriel : amitchell@elections.mb.ca